

# Quelle eau buvez-vous à OSSEY LES TROIS MAISONS ( OSSEY LES TROIS MAISONS)

Date de parution:  
1er trimestre 2009

## Conseils pour votre consommation



### Bactériologie

Il s'agit de rechercher des micro organismes révélateurs d'une contamination des eaux.

eau conforme aux normes

### Nitrates

Ces éléments proviennent principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre. La moyenne mesurée dans votre commune est de 25,5 mg/litre.

eau conforme aux normes

### Pesticides

Ces molécules sont utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre par substance et 0,5 microgramme par litre pour l'ensemble des substances.

eau conforme aux normes

### Dureté

Elle est définie en fonction des teneurs en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté dans votre commune est de 18,2°F

eau douce



La teneur de votre eau en fluor est inférieure à 0,5 milligramme par litre. Pour la prévention de la carie dentaire, un apport en fluor est recommandé. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Une eau dure tend à entartrer les appareils électroménagers, les chauffe-eau et les canalisations. De plus, le tartre peut constituer un support microbien. Cependant elle apporte une partie des sels minéraux nécessaires à l'organisme et une eau trop douce peut être agressive et corroder les métaux des canalisations dont le plomb.



Il est nécessaire de repérer l'existence de canalisations en plomb dans les habitations et de les retirer. En attendant ce retrait, il faut laisser couler l'eau quelques instants avant de l'utiliser pour la boisson ou la cuisine.



Après quelques jours d'absence, l'eau a stagné dans les canalisations et sa qualité peut s'être dégradée. Il convient alors de la laisser couler quelques instants avant de la boire.

L'achat d'eau embouteillée ainsi que la pose d'un adoucisseur ou de tout autre appareil de traitement de l'eau chez les particuliers n'est pas nécessaire sur le plan sanitaire sauf sous prescription médicale ou des autorités (par exemple, pour les femmes enceintes, les nourrissons, les dialysés...). Tout dispositif utilisé doit obligatoirement être agréé. Leur mauvaise utilisation ou leur manque d'entretien peuvent dégrader la qualité de l'eau.



Le chlore dans l'eau peut lui donner un goût et une odeur désagréables. Cependant il permet de se protéger d'une contamination microbienne. Un résidu optimal de 0,3 mg/L dans les réservoirs et de 0,1 mg/L sur le réseau est recherché.

## Plus d'infos



Ce bilan a été établi à partir des 1841 prélèvements réalisés



Les résultats d'analyses et l'interprétation sanitaire par la DDASS sont systématiquement adressés à la Mairie de votre commune où ils doivent être affichés.



Si la couleur ou la saveur de votre eau change ou vous paraît suspecte, informez votre distributeur d'eau dont les références figurent sur la facture d'eau.

En 2008 sur l'ensemble du département par les services de la DDASS de l'Aube. Lorsqu'un résultat est non conforme, un nouveau prélèvement est réalisé et des conseils de gestion sont formulés.